

Publié le 4/06/2024

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240530-2024_85-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES**

VAL ES DUNES

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le trente mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cléville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD (pouvoir à Philippe PESQUEREL jusqu'à son arrivée à 20h29), Alain PORQUET (pouvoir à Régine ÉNÉE jusqu'à son arrivée à 20h29), Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Mme Christel POIROT, M. Joël DUGUEY, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Thomas LEROY, Mmes Marianne TURPIN, Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), M. William HERFORT, Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Christel POIROT), MM. Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Stéphane CASTEL), Claude FOUCHER (pouvoir à Patrice MARTIN), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Patrice MARTIN

Date de convocation :
23.05.2024
Date d'affichage
23.05.2024

Nombre de conseillers :

En exercice	39
Présents	29
Titulaires	29
Suppléants	0
Pouvoirs	6
Votants	35
20h29 Arrivée titulaires	+2
Pouvoirs	-2
Votants	35

Quorum 20

Délibération n° 2024 / 85

Objet : OTRI - Modification du règlement général relatif aux collectes de déchets sur le territoire de la communauté de communes Val ès dunes

Afin d'encadrer les déchets déposés à la déchèterie à l'occasion d'opérations de « nettoyage de la nature », il convient de modifier l'article 6 du règlement de collecte de Val ès dunes. Le reste du règlement reste inchangé.

M. DUGUEY remercie les agents d'Otri pour le ramassage des déchets déposés dans des sacs poubelle au pied d'une borne à verre de la commune.

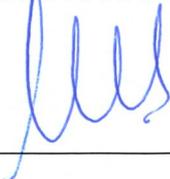
M. le Président indique être conscient que les communes souhaiteraient être aidées pour le ramassage des dépôts sauvages. Malheureusement, il est déjà très difficile pour la CDC d'avoir le personnel suffisant chaque matin pour la réalisation des tournées de collecte.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

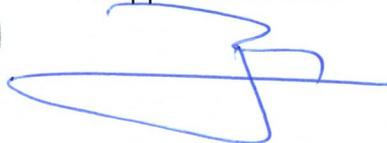
↳ Approuve la modification du règlement général relatif aux collectes de déchets sur le territoire de la communauté de communes Val ès dunes.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Patrice MARTIN



Le Président,
Philippe PESQUEREL



Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240530-2024_85-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr